

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021

Le vendredi 26 février 2021, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au restaurant scolaire sis 3 rue du commerce à Corzé sur convocation régulière adressée à ses membres, le 22 février 2021 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présent
Joel	BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice	MARTIN-JARRY	Présent
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Présent
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Présent
David	FOURREAU	Présent
Olivier	SECHER	Présent
Christian	MIRRETTI	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Présent à distance
Pascale	ARTHUS	Pouvoir donné à Alain DELÉCOLLE
Estelle	COUTANT	Présent
Sandrine	VIGNAUD	Pouvoir donné à Emeline CHAUVEAU
Adeline	PIVERT	Présent
Emeline	CHAUVEAU	Présent
Valentin	VACHER	Présent

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de conseillers votants	19

Secrétaire de séance : Olivier SECHER
Compte-rendu affiché le : 5 mars 2021

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2021, correction faite d'une erreur dans la retranscription des pouvoirs.

ORDRE DU JOUR :

1. Orientations budgétaires
2. Participation à la caisse des écoles
3. Subventions aux associations
4. Subvention au CCAS
5. Décisions du Maire
6. Questions diverses

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le DOB, bien que non obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, est une étape importante dans le processus de préparation démocratique du budget avant son adoption.

Ainsi, la préparation du budget qui sera voté le 26 mars prochain implique le choix préalable des projets préparés par chacune des commissions concernées.

Joël BEAUDUSSEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, présente au Conseil municipal le travail issu de la commission Finances : le bilan des recettes et dépenses de la commune sur l'année 2021, ainsi que les projets à venir tels qu'ils ont été préparés par les commissions, afin d'ouvrir le débat sur les priorités retenues par le Conseil municipal, notamment pour l'année 2021.

Synthétiquement, l'excédent de fonctionnement permet à la commune de se projeter confortablement sur les projets du mandat avec une capacité d'autofinancement de près de 300 000 €. Il est à noter que plusieurs emprunts arrivent à échéance à partir de 2023, ce qui permettra d'envisager de nouveaux financements pour les grands projets (école, centre technique...).

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement prévues sur 2021 représentent 1 409 257 € :

- Charges générales : 459 520 € (hausse de 22% par rapport à l'année 2020, ce qui s'explique par la crise sanitaire : les dépenses 2020 ont été moindres que prévues)
- Charges de personnel : 792 840 € (augmentation de 4%) – elles représentent plus de 56% des dépenses de fonctionnement. Cette progression tient compte des augmentations de cotisations et des évolutions de carrière des agents.
- Autres charges de gestion courante : 104 270 € (augmentation de 12.5 %) – subventions aux associations, au CCAS, indemnités et frais de formation des élus...
- Charges financières : 24 200 € (remboursement des intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles : 150 €
- Opérations d'ordre : 28 277 € (amortissements)

Les recettes de fonctionnement viennent équilibrer ces dépenses et permettre de provisionner des dépenses imprévues à hauteur de 50 000 € en sus de celles mentionnées ci-dessus.

La capacité d'autofinancement nette (remboursement du capital emprunté déduit) basée sur ces projections est de près de 300 000 €.

→ Il est à noter que nous n'avons pas encore accès aux données fiscales permettant une projection précise de ces recettes fiscales sur l'année.

Section d'investissement :

Les emprunts : La charge de la dette représente pour 2021, 1.75 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les intérêts, et 18.89 % des dépenses réelles d'investissement pour le capital.

Le capital restant dû au 31/102/2020 est de 789 563 €, dont 48 271 € à taux variable.

La baisse de la dette a permis d'améliorer l'autofinancement et de retrouver des marges de manœuvre pour les projets à venir.

Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) : fait état de besoins de financements importants pour assurer les projets souhaités (estimés à 3,3 millions sur 2021-2025). Le financement de ces projets se fera, outre l'autofinancement, par le recours à la dette, rendu possible par l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Il est rappelé que le financement extérieur via des demandes de subvention ne doit pas être négligé car il peut représenter une part importante des financements de projets.

Ces demandes interviendront toutefois après les premières études réalisées, afin d'avoir l'estimation la plus précise possible du montant des travaux.

Le besoin de financement des projets du PPI retenus pour l'année 2021 s'élève à 554 479 € :

THEMATIQUES	DETAILS	MONTANT
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Ordinateurs Portable + clavier	2 500,00 €
	Plaque vibrante	1 700,00 €
MATERIELS TECHNIQUES	Nettoyeur Haute pression	3 700,00 €
MOBILIERS	Mairie	200,00 €
TRANSACTIONS	Achat de terrain ou d'immeuble	14 000,00 €
TRANSACTIONS	Achat de terrain ou d'immeuble	6 000,00 €
AFFAIRES GENERALES F0		28 100,00 €
	Ordinateurs et vidéoprojecteurs	8 500,00 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Logiciel Pocketo pour tablette + solde portail famille	1 054,00 €
	système d'impression	3 500,00 €
	Tablettes	800,00 €
	jeux de cour	9 000,00 €
	meubler de bureau	1 000,00 €
MOBILIERS	meubler de classe nouvelle classe	2 800,00 €
	Mobilier périscolaire	6 800,00 €
	Matériel périscolaire	1 300,00 €
	meubler restaurant scolaire	16 000,00 €
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES F1		50 754,00 €
PERFORMANCE ENERGETIQUE	Audit	1 000,00 €

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Création CTM	30 000,00 €
ECOLE	Extension de l'école (1re tranche)	20 000,00 €
EGLISE	Etudes Architecte et travaux	122 000,00 €
IMMEUBLE EN LOCATION	LOCATION rue de la sucrerie n°2 (lgmt)	1 100,00 €
	LOCATION rue du commerce n°4bis (commerce)	6 500,00 €
	Caution	500,00 €
MAIRIE	Programme annuel de remplacement des fenêtres	20 000,00 €
RESTAURANT	Remplacement du défibrillateur	1 800,00 €
	Volet roulant	1 500,00 €
	Bloc secours	1 500,00 €
BATIMENTS F2		205 900,00 €
ENVIRONNEMENT	Fermeture passage Adrien Tigeot (cloture 2128)	26 000,00 €
	illumination de Noel	2 500,00 €
ESPACES VERTS	Tondeuse	35 000,00 €
	Souffleur	800,00 €
MOBILIER URBAIN	Jeux prairie de la paix	4 000,00 €
	panneaux affichage	1 500,00 €
	Barrières Rue du Prieuré	1 000,00 €
	Poubelles pour crottes de chien	1 500,00 €
	Panneaux signalétiques	750,00 €
CADRE DE VIE F3		73 050,00 €
MOBILIER	Bibliothèque	2 000,00 €
CULTURE TOURISME F4		2 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	Prises illumination	2 200,00 €
	Mat autonome	1 975,00 €
	Réseau éclairage	6 700,00 €
RESEAU ELECTRIQUE	Extension réseau électrique	5 000,00 €
EFFACEMENT RESEAUX	génie civil telecom (art 20422)	23 500,00 €
	distribution et eclairage (art204)	18 500,00 €
SECURITE INCENDIE	bornes	2 700,00 €
SIGNALISATION	panneau de rues (60) (21578)	12 000,00 €
	aménagement parcelle A 1450	30 000,00 €
	Aménagement PMR rue des Trois planches	6 000,00 €
	Aménagement PMR Rue de la Sucrerie	4 100,00 €
	Création Quai Bus Rue de la Sucrerie	3 000,00 €
	aménagement logis de la varenne / prieuré	4 000,00 €
VRD F5		119 675,00 €
TRAVAUX EN REGIE		75 000,00 €

Joël BEAUDUSSEAU émet la proposition d'anticiper la réalisation d'un emprunt de 100 000 € afin de couvrir ce besoin.

Après débat, l'ensemble des membres du Conseil municipal approuve l'inscription de ces projets sur l'année 2021 et prend note que ces chiffres seront affinés et peuvent connaître de légères évolutions d'ici le vote du budget.

DCM 2021-02-01 Participation à la Caisse des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget de la caisse des écoles, tel qu'il a été préparé en concertation avec l'adjoint aux affaires scolaires et la direction de l'école, nécessite une participation du budget communal d'un montant de 13 970 euros.

Pour mémoire :

	2019	2020	2021
Nb élèves	191	201	216
Budget total	17 261 €	16 768 €	17 932 €
Participation de la commune	15 070 €	15 563 €	13 970 €
budget de la Caisse par élève	90,37	83,42	83,02

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'une participation de la commune de 13 970 € au budget de la Caisse des écoles pour l'année 2021

DCM 2021-02-02 – Subventions aux associations

Vu les demandes de subventions reçus des associations et les propositions formulées par la commission Associations se résumant ainsi :

Associations	Montant 2021
Intrépide section VTT	1 000,00 €
Loir basket club	1 100,00 €
Football club Pellouailles Corzé	1 500,00 €
AS Judo jujitsu du Loir	300,00 €
Association Gym club seichoïse	120,00 €
l'Union (boule de fort)	1 500,00 €
Challenge communal (Les Bons Enfants)	300,00 €
Les Ailes du Loir	200,00 €
Prévention Routière	60,00 €
Association Culturelle	1 500,00 €
Harmonie du Plessis Grammoire	300,00 €
Cahiers du baugeois	100,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Protection des cultures	200,00 €
Participation à l'OTALS	2 100 €

(seulement si la manifestation <i>Par delà les Villages</i> a lieu)	
imprévus	520,00 €
Total	11 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations comme exposé ci-dessus
- **DECIDE** d'affecter un crédit supplémentaire de 520 euros à l'article 6574 portant à 11 000 euros l'inscription budgétaire au titre du budget 2021. Ce crédit supplémentaire pourra être affecté aux associations formulant des demandes ultérieurement.

DCM 2021-02-03 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la situation financière du CCAS n'est plus aussi confortable qu'elle a pu l'être et que du fait de la conjoncture actuelle, de nouvelles demandes d'aides, peuvent être adressées, plus conséquentes.

Il est rappelé que le repas des Aînés, temps fort de cohésion sociale envers les anciens de la commune, est un poste de dépenses auquel le CCAS va désormais avoir du mal à faire face. Anne-Marie JANAUULT rappelle au conseil qu'initialement, c'est le Comité des fêtes qui avait la charge de ce repas, le CCAS n'en assurant que l'organisation et le financement du spectacle.

Il est précisé que ce besoin de financement sera récurrent désormais chaque année, étant donné la situation du CCAS, qui ne permet plus son autonomie dans les actions sociales menées.

Dans ce contexte, M. le Maire soumet au Conseil municipal la proposition que la commune verse au profit du CCAS une subvention de 2 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention à hauteur de 2 100 € au profit du CCAS pour l'année 2021

DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

Les décisions prises par Monsieur le Maire, engageant le budget de la commune, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal sont les suivantes, pour la période allant du 20 janvier au 25 février 2021 (présentation par service) :

Service	Montants engagés TTC
Voirie	2 351,38 €
Administratif	2 859,60 €

QUESTIONS DIVERSES

- **L'enquête publique sur le bassin de la Suette** : la commissaire enquêtrice sera en mairie de Corzé : lundi 15 mars 2021 de 9h00 à 12h00. Le Conseil devra se prononcer lors de sa séance du 26 mars prochain.
- Cédric RENOU suggère une idée de mise en place de boîte de recyclage de masques (information à suivre), et déplore que des potelets au Quartier du Moulin à Vent ne sont plus en place, ce qui permet désormais aux véhicules de stationner, aux dépens de la préservation de ces abords.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- **Commission culture** :
Béatrice MARTIN JARRY rappelle que, malgré le contexte sanitaire peu propice au développement de la vie culturelle, la commission a prévu un programme pour 2021, qu'elle espère voir se réaliser :
 - o report en juin de l'expo photo du club photo-vidéo Rives du Loir prévue initialement en mars
 - o fin avril : projet Noella ROUGET
 - o juillet / août : Par delà les villages en Anjou
- **Commission communication** : Béatrice MARTIN JARRY explique que le trait d'Union pourra faire l'objet d'une nouvelle parution avant l'été, avec pour objet la programmation des manifestations culturelles sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.

LISTES DES DECISIONS PRISES EN SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

N°	Objet	Page
DCM 2021-02-01	SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES	11
DCM 2021-02-02	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	11
DCM 2021-02-03	SUBVENTION AU CCAS	12

Signent le registre les membres du Conseil municipal présents :

Jean-Philippe GUILLEUX	
Annie PINARD	
Joël BEAUDUSSEAU	
Béatrice MARTIN JARRY	
Alain DELÉCOLLE	
Anne-Marie JANAULT	
Philippe DEROUINEAU	
Anne-Marie NICOLLE	
David FOURREAU	
Olivier SECHER	
Christian MIRRETTI	
Vincent VIGNAIS	
Cédric RENO	
Pascale ARTHUS	Pouvoir à Alain DELÉCOLLE
Estelle COUTANT	
Sandrine VIGNAUD	Pouvoir à Emeline CHAUVEAU
Adeline PIVERT	
Emeline CHAUVEAU	
Valentin VACHER	